

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025.02.002

Attributions de compensation (AC) provisoires 2025

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 février 2025

Secrétaire de Séance: Jérôme GRIMAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Véronique ARLLOT, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Jacky BONNET, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Charlène MESNARD à Zalissa ZOUNGRANA, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à Sandrine JOUINEAU, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER,

Excusé(s): Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250220-2025_02_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 24/02/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.02.002**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) PROVISOIRES 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 16 : INSTITUTIONS EFFICACES ET RESPONSABLES

Vu le 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI),
 Vu l'article L5111-41-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux fusions d'établissements publics locaux,
 Vu la délibération n°2019.12.410 approuvant les nouveaux statuts de GrandAngoulême,
 Vu les délibérations n°2018.12.393 à 2018.12.409 détaillant les diverses compétences ainsi que restitutions de compétence à opérer et définissant les intérêts communautaires,
 Vu la délibération n°2024.12.295 approuvant les attributions de compensations définitives 2024 intégrant la prise en compte du transfert de la rue des 7 Moines de Tibhirine,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 25 septembre 2017 a décidé que les attributions de compensation relatives aux dépenses d'investissement sont inscrites en section d'investissement, respectivement aux comptes 2046 pour les attributions de compensation en dépenses et 13146 pour les attributions de compensation en recettes,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux services communs, il est possible de refacturer le coût d'un service commun via les attributions de compensation,

Considérant que le pacte financier et fiscal adopté par délibération n°2020.02.014 le 13 février 2020 prévoit au titre de l'axe « service public » la possibilité de refacturation aux

communes concernées des charges de services mutualisés par minoration de leurs attributions de compensation. Pour l'année 2025, la seule commune concernée est la ville d'Angoulême, pour les services communs mutualisés de la Commande publique, des Systèmes informatiques et réseaux, et Achats,

Considérant que le montant des AC figurant dans la présente délibération s'entend hors éventuelle refacturation de services communs mutualisés,

Etant précisé que certains montants sont susceptibles d'évoluer avec des transferts de voirie de zones d'activités à intervenir avec quelques communes,

Je vous propose :

DE FIXER les montants des attributions de compensation (AC) provisoires pour l'année 2025 à un total de 22 234 102,82 € avec la ventilation indiquée dans le tableau ci-annexé.

DE PROCEDER au versement des attributions de compensation (AC) aux communes par douzièmes.

D'AUTORISER sous réserve de l'accord des parties, la refacturation des services communs via les attributions de compensation.

<p>Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2025

Communes	AC versée par GA		AC appelée par GA		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2025
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	AC de fonctionnement	AC d'investissement	
Angoulême	12 403 088,47	6 325,97		-32 064,51	12 377 349,93
Asnieres-sur Nouères	86 063,24	20 782,71			106 845,95
Balzac	75 733,80	19 858,93			95 592,73
Brie	72 339,73	50 872,55	-834,40	-629,81	121 748,07
Champniers	847 452,28	55 750,15	-10 802,65	-6 441,79	885 957,99
Claix	184 784,40	58 971,87	-968,00	-1 386,10	241 402,17
Dirac	165 465,20		-1 636,00	-2 922,15	160 907,05
Fléac	148 892,50			-4 077,15	144 815,35
Gond-Pontouvre	989 523,25			-8 868,07	980 655,18
Jauldes	30 414,74	21 623,31			52 038,05
La Couronne	758 033,60			-22 813,59	735 220,01
Linars			-54 272,00		-54 272,00
L'Isle d'Espagnac	680 061,97			-6 563,73	673 498,24
Magnac-sur-Touvre	68 807,30			-1 467,04	67 340,26
Marsac	29 537,16	10 369,43			39 906,59
Mornac	567 326,20			-48 751,94	518 574,26
Mouthiers-sur-Boeme	155 120,68	113 915,43	-2 175,60		266 860,51
Nersac	506 436,00	1 062,34			507 498,34
Plassac-Rouffiac	24 333,04	30 061,82			54 394,86
Rouillet-Saint-Estephe	421 488,36	201 282,70	-2 098,20	-4 942,40	615 730,46
Saint-Saturnin			-15 855,00		-15 855,00
Sireuil	162 230,33	84 449,03			246 679,36
Soyaux	959 841,70			-6 900,14	952 941,56
Touvre	75 540,40			-986,39	74 554,01
Trois-Palis	49 081,73	31 479,18			80 560,91
Vindelle	67 733,24	12 181,07			79 914,31
Voeuil-et-Giget	169 448,19	72 992,74			242 440,93
Voulgezac	20 128,22	25 456,32			45 584,54
Bouex	93 028,25				93 028,25
Dignac	134 117,78				134 117,78
Garat	262 286,89				262 286,89
Puymoyen	251 541,00				251 541,00
Ruelle	686 199,00				686 199,00
Saint Michel	97 720,00				97 720,00
Sers	84 716,84				84 716,84
St Yrieix	199 814,00				199 814,00
Torsac	60 333,25				60 333,25
Vouzan	65 461,19				65 461,19
Total général	21 654 123,93	817 435,55	-88 641,85	-148 814,81	22 234 102,82